



---

# Parcours Transition écologique au CNM

**2022 : Mettre en commun des ressources, favoriser le passage à l'action par le diagnostic, l'accompagnement sur les enjeux et la montée en connaissance et compétence des professionnels de la filière**

## **La feuille de route transition écologique du CNM**

**Mise à disposition de ressources**, d'une veille d'actualités, de bonnes pratiques et de la mise en avant des initiatives individuelles et collectives via une page dédiée sur le site du CNM.

**Sensibilisation** : création d'ateliers au CNM et de capsules en ligne.

**Études** : lancement d'études spécifiques pour compléter la connaissance sur la musique et la transition écologique.

**Outils** : participation à la création d'outils de diagnostic de l'empreinte carbone et environnementale de la filière musicale

**Formation** : adaptation des modules de formation CNM aux enjeux de la transition écologique.

**Conseil et orientation** : développement d'une offre de conseil et de mise en relation.

**Aides financières** : mise en place d'un accompagnement financier à la transition écologique.

## L'accompagnement financier à la transition écologique au CNM

---

1. Dans les programmes d'aides existants du CNM : critères d'appréciation dédiés et éligibilité des dépenses de fonctionnement
2. Au sein du programme d'aide au développement économique des entreprises
3. Au sein du plan de soutien à l'investissement des diffuseurs (lieux et festivals)
4. Au sein du nouveau programme d'aide à la transition écologique – initiatives pilotes et collectives

## 1. Dans les programmes d'aides existants Critères d'appréciation dédiés et prise en compte de dépenses liées à la transition écologique

- Un critère d'appréciation lié à la transition écologique est présent dans la totalité des programmes : « Les dispositions prises par le porteur du projet en termes de gestion de l'impact environnemental ».
- Les acteurs sollicitant le CNM, et notamment les lieux, festivals, producteurs de spectacles, sont incités à expliquer dans leur argumentaire leurs actions en faveur de la RSE et plus particulièrement de la transition écologique.
- Éligibilité de dépenses organisationnelles ou de fonctionnement liées à la transition énergétique dans certains programmes de soutien sectoriels (les accompagnements RSE, les bilans carbone, les actions en faveur de la transition écologique ayant un impact sur le budget de fonctionnement d'une structure - changement de fournisseur d'électricité, alimentation gérée en circuit court...).

## 2. Un nouveau programme d'aide dédié à la prise de risque économique des entreprises dans leur transition

---

- Création d'un programme d'aide aux entreprises nécessitant un soutien dans la prise de risque liée à leur développement, désireuses de privilégier, à travers un nouveau projet d'entreprise la diversification de leur activité, leur repositionnement stratégique et leurs projets de croissance. (décrit ci-après).
- Le projet présenté doit permettre un changement profond de l'organisation de l'entreprise ou un changement de modèle, par exemple sur le sujet de la transition écologique.

### 3. Intégration de la transition écologique dans la mise en œuvre du plan de soutien à l'investissement des diffuseurs

- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de soutien à l'investissement des diffuseurs de spectacles visant à soutenir **les investissements** engagés par les salles de spectacle et les festivals en matière de **performance écologique**, de sûreté, de sécurité sanitaire, de gestion du bruit et d'expérience spectateur, notamment numérique.
- Lancement de l'appel d'offres au printemps 2022, avec les premiers attendus à l'automne, avec notamment une réflexion sur la complémentarité de ce dispositif avec le PIA4 et les soutiens territoriaux...

## 4. Un nouveau programme d'aide dédié à la transition écologique

- Création d'un programme dédié portant appui aux organismes d'accompagnement RSE sur le prisme de l'écologie et valorisant les actions structurantes et projets pilotes permettant de dynamiser la transition écologique de la filière et de mettre en valeur des projets répliquables et inspirants (décrit ci-après).
- Budget voté au CA de 17 décembre 2021 : 3,5 M€.
- Sont éligibles :
  - les structures dédiées à la RSE et plus particulièrement à la transition écologique dans le champ de la musique et des variétés qui proposent des projets d'accompagnement et d'incitation qui n'ont pas fait l'objet d'un soutien du CNM ;
  - les projets pilotes ou les actions structurantes en faveur de la transition écologique portées par des personnes morales dans le champ de la musique et des variétés. Les actions éligibles doivent soutenir des initiatives collectives, répliquables, mutualisées ou mutualisables et ne doivent pas avoir fait l'objet d'un autre soutien financier du CNM.

## 2023 : Incitation à l'action renforcée par l'élaboration de stratégies bas carbone et à faible impact environnemental

## La feuille de route transition écologique du CNM

Le processus de concertation permanente et les études menées en 2021 et 2022 devront aboutir :

- à la mise en place d'un plan par métier à partir de 2023. Ce plan métiers sera renforcé par le prolongement et l'adaptation du programme d'aide à la transition écologique aux besoins prioritaires des professionnels ;
- le volet écologique du mécanisme d'incitation financière pour les aides aux entreprises et aux projets sera également développé.



---

Centre national  
de la musique

**cnm**